

Les plus grandes entreprises françaises affichent des résultats records pour 2021.

Le débat sur l'utilisation de ces profits – entre salaires, dividendes, primes ou investissements – est relancé.

Le président de la CPME, François Asselin, plaide pour exonérer d'impôt sur les sociétés les entreprises qui ne distribuent pas de dividendes.

Profits des entreprises, l'enjeu de la redistribution

— Alors que le géant pétrolier Total annonce ce jeudi 10 février des bénéfices historiques, les débats repartent de plus belle sur le partage de la valeur et la fiscalité des multinationales.

« Il faut que tout change pour que rien ne change » : la célèbre réplique du prince de Lampedusa, dans *Le Guépard*, s'applique aussi bien aux juteux profits du CAC 40, considérables malgré la crise sanitaire, qu'aux réactions épidémiques qu'ils suscitent. « Scandaleux », « indécents », « provocants »... Le bal des résultats annuels vient à peine de commencer que déjà l'on assiste à un concert d'indignations.

Il faut dire que les montants sont encore une fois astronomiques, et dans certains cas atteignent des sommets historiques : 15 milliards d'euros attendus pour Total ; 12 milliards pour LVMH et près de 10 milliards pour BNP... Pour l'heure, l'ensemble du millésime 2021 n'a pas encore été révélé mais, selon les estimations réalisées par l'agence Bloomberg, les profits cumulés des entreprises du CAC 40 devraient excéder 137 milliards d'euros. Un record.

Après une année 2020 catastrophique, qui s'était traduite par une baisse de 34 % des profits du CAC 40, ces bons résultats ne sont en définitive pas si surprenants. Outre les explications sectorielles évidentes – Total a bé-

néficié de la hausse des cours de l'or noir, les banques de la flambee des Bourses, Sanofi de la forte consommation de médicaments, STMicroelectronics des pénuries de puces électroniques –, la santé de nos géants nationaux est le reflet de la reprise économique mondiale. « Comme toutes les entreprises, les groupes du CAC 40 ont bénéficié d'un effet de rattrapage et de la reprise économique mondiale soutenue par les politiques monétaires expansionnistes des banques centrales », explique Philippe Kubisa, associé spécialiste des marchés de capitaux chez PwC.

La santé de nos géants nationaux est le reflet de la reprise économique mondiale.

Les géants du luxe, comme LVMH, Kering ou encore Hermès, qui étaient déjà dans une forme olympique avant l'épidémie, ont profité à plein de la relance de la consommation post-Covid, tirée notamment par les marchés asiatiques. C'est aussi le cas de L'Oréal, qui devrait annoncer ce jeudi 10 février des ventes en nette hausse.

Autre grand gagnant de la crise, Teleperformance, le leader mondial des centres d'appels qui a géré en France le numéro vert sur le Covid-19, a surfé sur l'explosion de

l'e-commerce au niveau mondial. Quant aux entreprises les plus en difficulté pendant la pandémie, comme Renault, Safran ou Airbus, elles ont globalement réussi à remonter la pente, grâce notamment aux prêts garantis par l'État et aux différents plans de soutien mis en place par le gouvernement.

Alors, faut-il s'en réjouir ou s'en offusquer ? Si l'on se place du côté des actionnaires du CAC 40, c'est évidemment une excellente nouvelle puisque, après une période de diète forcée, les dividendes et les rachats d'actions ont atteint un montant record de 69 milliards d'euros en 2021.

Selon Pascal Quiry, professeur à HEC et auteur de la lettre financière *Vernimmen*, ces chiffres méritent toutefois d'être relativisés : « Ces restitutions aux actionnaires représentent un rendement de 3,2 %, ce qui n'a rien d'extraordinaire. Par ailleurs, les actionnaires ne sont pas les seuls à profiter de l'embellie actuelle. Depuis un an, les investissements, qui avaient d'ailleurs beaucoup moins baissé que les dividendes en 2020 (-14 % contre -40 %), sont repartis à la hausse, tout comme les embauches, d'ailleurs. » Si l'on se fie aux promesses d'embauches pour 2022, Carrefour, LVMH, Capgemini et Vinci devraient être cette année parmi les plus gros recruteurs de France.

Il n'empêche, dans un contexte d'inflation galopante et de hausse des prix du carburant, ces chiffres mirobolants viennent relancer les débats sur le partage de la valeur,



repères

Le top 10 du CAC 40

Le CAC 40 est l'indice de référence de la Bourse de Paris. CAC 40 est l'acronyme de « cotation assistée en continu » des 40 plus grosses valeurs cotées à Paris, qu'elles tirent la majorité de leurs revenus de France ou d'ailleurs.

Les dix premières valorisations sont, dans l'ordre : LVMH ; TotalEnergies ; L'Oréal ; Sanofi ; Schneider Electric ; Air liquide ; BNP Paribas ; Airbus ; EssilorLuxottica ; Axa.

Teleperformance, numéro un mondial des centres d'appels, est le dernier arrivé et a pris la place de Sodexo, le leader de la restauration collective, dont la capitalisation boursière a fondu d'un tiers depuis le début de l'année.

sur les écarts de salaires ou encore sur la fiscalité des multinationales. Au cœur de la polémique, le patron de Total, Patrick Pouyanné, a d'ailleurs essayé d'éteindre l'incendie en annonçant, à la veille de la publication des résultats du groupe, la distribution d'un chèque énergie de 100 € pour les abonnés au gaz en situation de précarité énergétique, et une remise de 5 € par plein de carburant. « Insuffisant », a immédiatement

répliqué La France insoumise, qui plaide depuis des mois pour la création d'une taxe exceptionnelle « sur les profiteurs de la crise ».

« Si l'on se place au niveau international, il est vrai que le partage de la valeur s'est déformé au détriment des salariés. Mais lorsqu'on regarde de près la comptabilité des grands groupes internationaux, on constate surtout que, depuis 2008, ils ont accumulé des montages de liquidités qui n'ont ●●●

Ici, une salle de surveillance des marchés, à La Défense, près de Paris, en janvier. Les profits cumulés des entreprises du CAC 40 en 2021 devraient dépasser 137 milliards d'euros. Benjamin Polge/Hans Lucas



...servi ni à l'investissement, ni aux actionnaires, ni aux salariés», observe de son côté l'économiste Patrick Artus. D'après la Banque de France, la trésorerie nette des grands groupes tricolores aurait plus que doublé depuis la crise de 2008. De quoi s'interroger, à l'heure où les besoins d'investissements, notamment dans la transition énergétique, sont considérables.

Chez les salariés, on estime bien sûr que le temps est venu de redistribuer une partie de ce pactole. Depuis des mois, les syndicalistes tentent d'obtenir des augmentations de salaires, alors que les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont été totalement bloquées pendant la crise sanitaire. Mais pour l'essentiel, ces dernières ont été jugées décevantes.

Chez BNP Paribas par exemple, les NAO n'ont conduit à des augmentations que de 0,6 %, soit très en deçà de l'inflation. «Avec des marges historiquement élevées, les entreprises pourraient accorder des augmentations, mais actuellement elles privilégient les primes exceptionnelles, car elles craignent que la

conjoncture se retourne sous l'effet d'une boucle inflationniste et d'une hausse des taux», décrypte l'économiste Philippe Waechter.

«On estime que, pour 66 milliards d'euros de dividendes qui seront versés cette année dans les grands groupes, 21 milliards seront distribués aux salariés.»

Intéressement, participation, primes exceptionnelles... Les autres voies pour associer les salariés aux bénéfices de l'entreprise sont multiples. Et sur ce point, les employés français du CAC 40 sont loin d'être les plus mal lotis. «En général, les grandes entreprises sont plutôt en avance sur ces sujets. On estime que, pour 66 mil-

liards d'euros de dividendes qui seront versés cette année dans les grands groupes, 21 milliards seront distribués aux salariés», explique Thibault Lanxade, l'ancien vice-président du Medef, chargé par le gouvernement d'une mission sur le «dividende salarié».

La réalité bien sûr varie énormément selon les entreprises. En 2019, la société de conseil Eres indiquait que les primes moyennes dans les grands groupes pouvaient osciller entre moins de 1 000 et plus de 18 000 €, selon les secteurs d'activité. «C'est toujours la difficulté de regarder les entreprises du CAC 40 comme une entité unique. Ces entreprises cachent des réalités très différentes, et sont surtout tellement internationalisées que le partage de la valeur ne veut pas dire grand-chose s'il est regardé uniquement au niveau français», conclut Patrick Artus.

De fait, ce n'est pas tout à fait la même chose de se demander à qui doit profiter la rente pétrolière de Total que de vouloir associer les caissières de Carrefour aux richesses créées par l'entreprise...

Julie de la Brosse

entretien

«Ces bénéfices sont une bonne nouvelle»

François Asselin

Président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)



Crédit : Ludovic Marin/AFP

Pour François Asselin, les bons résultats des entreprises doivent permettre d'investir et d'innover.

De nombreuses grandes entreprises françaises annoncent d'excellents résultats financiers ainsi qu'une hausse des dividendes versés aux actionnaires. Qu'en pensez-vous ?

François Asselin : Faire des bénéfices, en France, devient un sujet de polémique, alors que c'est une bonne nouvelle ! La question est de savoir ce qu'on fait de cet argent...

Comment cela se passe-t-il dans les PME ?

F.A. : Une PME pense d'abord à sa pérennité et à consolider ses fonds propres pour investir et innover. Ensuite, elle répartit le fruit du travail sur le plus grand nombre : la motivation des équipes passe aussi par la participation, l'intéressement ou des primes associées au résultat. Ensuite seulement, on pense à l'actionnaire, une famille le plus souvent. Cette hiérarchie dans la distribution des résultats est la grande différence entre PME et grands groupes. C'est d'ailleurs pour cela que la CPME défend une proposition de loi permettant aux entreprises ne distribuant pas de dividendes d'avoir un taux nul d'imposition sur les sociétés.

Les PME vont-elles être sur la même lancée que les grands groupes ?

F.A. : Pour l'instant, je n'ai pas de signaux indiquant des résultats extraordinaires. Ni l'inverse, d'ailleurs : nous sommes plutôt dans la moyenne, avec un haut niveau d'activité. Mais on sent une pression due à la hausse des salaires : beaucoup ont accordé des augmentations individuelles pour éviter que des compétences passent à la concurrence. S'y ajoutent la hausse des prix des matières premières et le coût de plus en plus prohibitif de l'énergie. Fin décembre 2021, seuls 36 % de nos adhérents disaient avoir pu répercuter la hausse des coûts sur leurs prix de vente : cela signifie que deux tiers n'ont pu le faire, grignotant leurs marges. C'est un risque pour l'investissement.

Comment mieux partager la valeur ajoutée ?

F.A. : C'est au chef d'entreprise d'être proche de ses salariés pour avoir un dialogue social serein, ce qui est souvent le cas dans les PME, où nous sommes tout le temps ensemble. Notre contrainte est que l'entreprise ne peut pas distribuer ce qu'elle n'a pas. Quand nous avons des résultats, nous sommes au rendez-vous, que ce soit à travers les mécanismes légaux de participation ou par l'intéressement, dont – et c'est très bien – le forfait social a beaucoup baissé. Pour l'année qui vient, je suis d'ailleurs assez confiant en ce qui concerne l'intéressement dans les entreprises, même si nous défendons une part d'individualisation pour, sur la base d'un socle commun, permettre d'en verser un peu plus à certains. Il faut enfin dire que la prime Pepa (la «prime Macron», NDLR) a été très appréciée pour son côté simple et direct. Nous souhaiterions que ce système soit pérennisé.

Ces résultats relancent le débat sur la fiscalité des entreprises. Quelle est votre position ?

F.A. : Il y a aujourd'hui une prise de conscience mondiale qu'il faut bien payer des impôts si on fait des résultats. La France a joué un rôle moteur dans la création d'un impôt minimal sur les sociétés, à 15 %. Il faut maintenant le traduire dans les textes. Ceci dit, nous défendons l'idée que la France ne peut pas être indéfiniment l'un des deux pays où les prélèvements sont les plus forts. Nous savons qu'il faut du temps pour baisser la pression fiscale, mais nous demandons que, sur un quinquennat, on puisse revenir dans la moyenne européenne en ce qui concerne la pression fiscale des individus comme des entreprises. De même pour le coût du travail, notamment au-delà de 1,6 smic, où nous perdons beaucoup en compétitivité. Si on veut tenir cet objectif, il faudra une réforme profonde de la sphère publique, et retravailler en profondeur notre modèle redistributif.

Recueilli par Nicolas Senèze